

---

Adresse de la société populaire de Joigny qui applaudit aux travaux de la Convention et envoie une médaille d'argent offerte par le citoyen Roudier, artiste vétérinaire, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Joigny qui applaudit aux travaux de la Convention et envoie une médaille d'argent offerte par le citoyen Roudier, artiste vétérinaire, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 55-56;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27698\\_t1\\_0055\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27698_t1_0055_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mots ce que pensent les sans-culottes composant le comité de surveillance près le district de Toul. S. et F. ».

DONZÉ Bastien (*présid.*), GOFFIN, LARANCOUR, LATOUR, LE BÉGUET, HAUDOT, FROISSARD, PAPIN, FAICK.

l

[*Le distr. de Mâcon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Celui qui ferme, inébranlable dans son poste, a su faire tomber la tête des tyrans, des traîtres, des conspirateurs, contre l'unité et l'indivisibilité de la République,

celui-là seul, disons-nous, doit y rester. Continuez, représentants, affermissiez notre révolution sur les bases éternelles des vertus et de la probité.

Vos travaux sont pénibles, vos travaux sont immenses, mais la récompense qui vous attend est bien au-dessus, celle d'avoir bien mérité d'un peuple libre, d'un peuple souverain. S. et F. ».

DOZIN, CARTERON, FERMAND, RIDAL, SARRE, PROLLAME.

m

[*Le district de Laon*] (2).

17

La société populaire de la Ferté-sur-Ourcq exprime les mêmes sentimens; elle annonce qu'elle a envoyé le rôle des secours à accorder aux parens des défenseurs de la patrie, et l'état des bois qui doivent être coupés dans le canton, en exécution de la loi du 13 nivôse. Une église de cette commune vient d'être choisie pour fabriquer du salpêtre et servir d'atelier pour la construction des voitures utiles à l'artillerie et aux armées.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La Ferté-sur-Ourcq, s.d.*] (4).

« Montagne destructive de toutes les factions et des intrigues, siège des vertus, et vous, dignes représentants qui l'habitez et que la plus horrible des conspirations voulait massacrer, recevez les vœux de félicitation que les habitants de La Ferté-sur-Ourcq, ci-devant Milon (5), réunis en Société populaire, vous adressent pour avoir encore une fois sauvé la patrie; et permettez à de bons citoyens qui ont, du milieu de leurs marais fait sortir une montagne pour y couronner la vertu et célébrer les victoires des français, d'organiser le temple qu'ils viennent de consacrer à la raison et d'y élever la tribune de vérité, afin de répandre l'instruc-

(1) C 298, pl. 1044, p. 21. B<sup>in</sup>, 30 germ., M.U., XXXIX, 13.

(2) B<sup>in</sup>, 30 germ. Simple mention.

(3) P.V., XXXV, 331. B<sup>in</sup>, 30 germ.

(4) C 300, pl. 1059, p. 42.

(5) La Ferté-Milon (Aisne).

tion et détruire les préjugés que les amis des vices et des trônes ne défendent que pour ramener en France les chaînes de l'esclavage.

Les républicains de la Ferté-sur-Ourcq en invitant la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, croyant qu'il est de leur devoir de l'informer de leurs efforts pour faire marcher la révolution.

Le rôle des secours à accorder aux parents des défenseurs de la patrie, est envoyé au district d'Égalité-sur-Marne (1), et ces secours seront remis aux termes de la loi, dans le courant de cette década, des commissaires étant nommés pour en rapporter les fonds.

L'état des bois du canton qui doivent être coupés par extraordinaire, en exécution de la loi du 13 nivôse, avec les observations demandées par les commissaires des subsistances sont également envoyés au district.

Une église de cette commune servant depuis quelques temps de dépôt pour l'approvisionnement de Paris, est choisie pour la fabrication du salpêtre; elle doit également servir d'atelier pour la construction des voitures utiles à l'artillerie et aux armées, se trouvant dans les bois d'un émigré du canton, des bois d'ormes et de fresne propres à cette construction.

C'est ainsi que toujours occupée au service de la république, les citoyens de la Ferté-sur-Ourcq, réunis en Société populaire, se sont présentés à la Convention nationale, et qu'ils s'y présentent pour bien mériter de la patrie ».

Th. HURU (*présid.*), J. B. CRETON (*secrét.*), PARISIS (*secrét.*).

18

La société populaire de la commune d'Arc, ci-devant St-Jean, district de Maurienne, département du Mont-Blanc, envoie à la Convention nationale l'acte contenant le serment que tous les citoyens de cette commune ont prêté, de donner la mort au roi Sarde, à la première occasion qui se présentera, ainsi qu'aux esclaves qui marcheroient pour le défendre.

La société réclame des secours en grains pour le district de Maurienne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (2).

19

La société populaire de Joigny envoie à la Convention nationale une médaille d'argent, à cercle doré, qui a été offerte à la patrie par le citoyen Roudier, artiste vétérinaire, attaché au district de Joigny.

Cette société invite la Convention nationale à rester à son poste et applaudit aux mesures énergiques qu'elle a prises contre ces pré-

(1) Château-Thierry (Aisne).

(2) P.V., XXXV, 331. B<sup>in</sup>, 30 germ.; C. Eg., n° 610, p. 156; M.U., XXXIX, 14.

tendus amis du peuple, qui ne feignoient d'embrasser sa cause que pour mieux l'étouffer.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Joigny, 24 germ. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Le citoyen Roudier, artiste vétérinaire attaché au district de Joigny, a déposé dans notre bureau une médaille d'argent à cercles d'or avec une chaîne aussi en or, qui lui ont été données pour un prix par lui remporté à la Société de Médecine de Paris. Nous vous transmettons cette offrande d'un de nos frères qui réunit le patriotisme et les talents.

Dans un gouvernement républicain, les arts enfants du génie, dégagés des entraves dont ils étaient entourés par le despotisme doivent s'élever au plus haut degré de perfection.

C'est à vous, représentants fidèles qu'il appartient de protéger les arts, d'encourager les talents, de récompenser le mérite uni au patriotisme.

Restez à votre poste jusqu'à ce que la République triomphante de tous ses ennemis, jouisse en paix du fruit de vos glorieux travaux qui ne tendent qu'au bonheur du peuple.

(1) P.V., XXXV, 331 et 352. B<sup>in</sup>, 30 germ. et 4 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1030, p. 29.

Nous avons tous applaudi aux mesures énergiques que vous avez prises, contre ces prétendus amis du peuple, qui ne feignaient d'embrasser sa cause que pour mieux l'étouffer.

Vive la République ».

RAGON (présid.), BOISSEAU.

## 20

L'agent national provisoire, près le district de Vienne, envoie à la Convention nationale l'état des dons patriotiques faits par différentes communes de ce district, et versés au directoire, consistant en 31,303 liv. en assignats, 6,948 liv. 4 s. en numéraire, 1,049 marcs d'argenterie, 3,582 chemises, et un grand nombre d'autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vienne, 27 vent. II] (2).

« Je vous envoie, citoyens, l'état des dons patriotiques faits par les communes de ce district, depuis le 13 frimaire dernier jusqu'au 24 de ce mois. S. et F. ».

CHOLLIEN.

(1) P.V., XXXV, 332. B<sup>in</sup>, 4 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1030, p. 30, 31.

[Etat des dons].

Noms des Communes	Numéraire	Assignat	Matière		Galons, effets dorés ou argentés	Chemises	Habits Vestes et culottes	Souliers	Chapeaux	Mouchoirs et Bas	Armes	Chanvre et Toile	Abandons d'offices	Grains	Draps	
			or	argent												
Commune d'Anjou		1266 l	26 d. 21 grains	28 m. 7 on. 4 g.												
Montseveroux		394 12		1 m. 2 on. 5 g.		24		3								1
St-Quentin		88				57				4 p. B.						4
Déjardin		105		3 m. 2 on. 4 g.												
St-Clair et les Roches				31 m. 7 on. 4 g.												
Chonas	60 l	118	18 d. 12 grains	20 m.	1 galon or											
Le citoyen Grubis																
Chezeneuve				4 m. 4 g.												
Maubec				6 m. 4 on. 4 g.												
Solaize				4 m. 3 on.												
Anjou				25 m.												
Batty cy-devant curé		75														
Piat ad <sup>eur</sup>			1 d <sup>er</sup> 12 g.	2 m.												
Chollier ag. nat.													2 offices			
Les Roches St-Clair	100 4	3135		2 m. 7 on. 3 g.		110						276 l. ch. 29 au. toile				2
Chaumond		204														
Estrablin		190 14 6			1 galon argent	59										
Artas						77		11		2 p. B.						1
Eyzin	7 1	298 15				24		1						6 bichets avoine		
St-Marcel		231 16				8										
Meysier		243 12				15										
St-Sorlin Chalon		232 15														
Chassieu		300		4 m. 3 on. 6 g.		53										1
même famille		40 5				32										
La société populaire de St-Jean de Bourmay	27 2			3 on.		64 et 10 p. ch.	1 habit 1 veste		20	14 p. B. 4 mouch.	1 fusil					
Jacques Perouze													1			
Fleury présid.				4 m. 5 on.												
Maurice						11 et 2 p. charp.										
	194 liv. 7	6855 l. 14 6	16 gros 9 grains	140 m. 5 on. 6 gros 2 d.	1 galon or 1 d. arg.	534 chem. 12 p. ch.	1 habit 1 veste	15 p.	20 chap.	20 p. B. 4 mouch.	1 fusil	276 l. chan. 29 au. toile	3 offices	6 bichets avoine		9